

Jean-Hervé Le Bars
Groupe PAGEF

Conseil municipal du 11/03/2019

Délibération n° 1 : Débat d'orientation budgétaire 2019

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors du Conseil municipal du 7 février dernier, nous sommes particulièrement préoccupés par les conséquences dramatiques que les modifications climatiques vont entraîner dans les années qui viennent.

Nous pensons donc qu'il faut agir sans attendre, et dès cette année lors de l'élaboration du budget primitif 2019, pour mettre en place une politique volontariste qui puisse avoir des effets rapides dans notre commune.

Certaines opérations citées dans le rapport sur les orientations budgétaires ne nous semblent pas suffisantes à cet égard : je citerai par exemple les économies d'énergie avec un budget prévu de 100000 euros en AP/CP. C'est un niveau bien modeste pour notre collectivité si on veut mettre en œuvre une véritable politique de protection de la biosphère.

Il serait nécessaire d'avoir un niveau analogue à celui des opérations citées de Sécurité (590000 euros) et de Pérennité (632000 euros) pour élaborer un programme d'investissement spécifique visant à améliorer la performance énergétique de tous les bâtiments communaux, en particulier en améliorant l'isolation, mesure beaucoup plus efficace que le remplacement des menuiseries extérieures.

D'autres mesures pourraient être mises en œuvre telles que l'utilisation de modes de déplacement économes en énergie fossile ou non producteurs de CO₂ par notre collectivité : vélos, vélos électriques, véhicules électriques ou à gaz, utilisation des transports collectifs, etc....

La ville peut aussi mettre en place des aides à l'acquisition de vélos par les particuliers en lien avec les dispositifs de la métropole visant à favoriser les déplacements non polluants, en lien aussi avec l'amélioration du réseau cyclable et du réseau de transport collectif.

L'Agenda 21 de la commune, aux objectifs trop modestes, pourrait être amélioré pour correspondre à ces ~~objectifs~~ ^{mesures} autrement que de façon symbolique.

Les exemples que j'ai cités veulent dire que nous sommes partisans d'un budget d'investissement et de fonctionnement volontaire qui permette de préserver l'avenir et de répondre aux besoins et aux attentes des Floiracais-es dans le cadre des compétences de la ville et en veillant à ne pas accroître la charge fiscale des ménages. Ceci passe bien sûr par une gestion financière saine, mais nous pensons que Floirac a la capacité de mettre en place une telle politique.

C'est ce qui déterminera notre position lors du vote du budget primitif 2019.